

affaire d'opinion, et les dangers d'abus seraient innombrables.

Certaines industries et commerces canadiens dépendent des produits pétroliers dans la mesure où ceux-ci entrent dans la fabrication de leurs propres produits. D'autres dépendent de ceux qui peuvent être classifiés comme carburants secondaires ou sous-produits de carburants, pour une partie de leur production. La fourniture des matériaux nécessaires à cette production est réglementée aux termes des dispositions du bill à l'étude qui prévoient également le contrôle total de nos transports, tant par une répartition des carburants que par une réglementation de leur utilisation. On se rend compte du nombre d'industries directement affectées par ces mesures de répartition quand on sait que près de 20 p. 100 de la production nationale réelle peut être directement contrôlée par le gouverneur en conseil aux termes de ce bill. On voit ainsi l'étendue des pouvoirs qu'il est possible d'exercer grâce à cette mesure.

● (1630)

En conclusion, les pouvoirs conférés par ce bill sont beaucoup trop étendus. Ils vont très loin. Je ne vois pas comment on pourrait les justifier dans les circonstances actuelles. Si jamais on lui donne ces pouvoirs, ils ne devraient être conférés au gouvernement que s'il est établi que nous subissons effectivement une crise énergétique grave. Le premier ministre n'a cessé de répéter que le problème de cette crise ne se pose pas au Canada.

M. Roy (Laval): Quand a-t-il dit cela?

M. Patterson: Il l'a dit. Vous n'écoutez pas votre propre chef. Si vous écoutiez les autres, vous pourriez peut-être vous instruire. Le seul pouvoir dont le gouvernement a peut-être actuellement besoin est celui de rationner. Il dispose des pouvoirs législatifs suffisants pour faire face à la majorité des autres problèmes énergétiques qui se posent actuellement à nous. Il faut nous poser cette question—et je m'adresse également aux ministériels...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le temps de parole du député n'est pas expiré mais j'aimerais qu'on lui permette de terminer son exposé. J'ai été très conciliant. Ses remarques ont certes provoqué un grand nombre de discussions chez les députés et j'aimerais qu'on écoute sa conclusion.

M. Patterson: Merci, monsieur l'Orateur. Les députés d'en face ne me gênaient pas du tout. Je parviens généralement à parler plus fort que quiconque si je le veux. Néanmoins, j'en arrivais à ma conclusion. Nous devons nous poser la question suivante: faut-il conférer ces pouvoirs étendus à un gouvernement qui s'est montré si incompetent et incapable de faire face à la situation actuelle?

Une voix: Parlez pour vous.

M. Patterson: Je suis très heureux de parler pour mon compte personnel et je dis que je ne crois pas que nous devrions conférer au gouvernement l'autorisation qu'il demande en vertu du bill sous sa forme actuelle.

[Français]

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous remercier de m'avoir laissé prendre la parole. Je voudrais aussi, par ma participation à ce débat, essayer d'éclairer certains esprits fermés du Québec, notamment celui de mon collègue de la circonscription de Saint-Hyacinthe (M. Wagner)...

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Parlez-nous du bill!

Approvisionnements d'énergie—Loi

M. Olivier: Cela n'est rien! Ça fait tout juste commencer. Attendez un instant.

Je voudrais souligner la façon basse dont le député a attaqué ses collègues du Québec, indépendamment du parti qu'ils préfèrent. Au fait, il prétend nous montrer à gouverner, et surtout à prendre nos responsabilités vis-à-vis du Québec. J'attirerai également l'attention de la Chambre sur la façon dont...

[Traduction]

M. Paproski: Vous devriez écouter.

M. Olivier: Vous aussi vous devriez écouter.

[Français]

J'attirerais, dis-je, l'attention de la Chambre sur la façon dont ce député essaie par tous les moyens de nous faire oublier ce que les Borden et les Bennett nous ont fait endurer dans la province de Québec. Je trouve cela indécemment de sa part, monsieur l'Orateur.

M. Wagner: Parlez-nous du bill!

M. Olivier: Oui, mais je vais parler aussi de votre ligne Borden que les conservateurs progressistes nous ont imposée en 1961. Où était le député en 1961, lorsque cela s'est produit? Que faisait-il à ce moment-là? Il se promenait d'une «chaise» à l'autre. Il se préparait à garder des postes pour pouvoir devenir juge, descendre, remonter, redescendre.

M. Wagner: Parlez-nous du bill.

M. Olivier: Est-ce que l'honorable député de Saint-Hyacinthe a une question à poser, monsieur l'Orateur?

M. Wagner: Non. Que le député revienne au bill!

M. Olivier: Ah bon! Je me demande, monsieur l'Orateur, si le député de Saint-Hyacinthe voudrait écouter; cela lui ferait plaisir, je pense, d'écouter quelqu'un qui peut parler sans nécessairement laisser filtrer une espèce de «partisanerie» politique dans un discours. Si l'on remarque la «diarrhée» verbale qu'il nous a servie hier soir, on constatera que c'est la conséquence de cette façon de qu'il subit aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, les honorables députés qui ont participé au débat ont montré leur vif intérêt pour le bill que nous débattons actuellement.

Ce qui est ressorti dans tous les propos du parti conservateur progressiste et des honorables députés qui le représentent, c'est qu'ils n'ont pas réussi à préciser quelle serait leur politique s'ils étaient à notre place.

Une voix: Ils n'en ont pas.

M. Olivier: Cela, je ne l'ai pas entendu. Est-ce que le parti conservateur progressiste a une politique à proposer à cet égard? Il n'y a personne qui soit capable de le dire.

Une voix: Il n'en a pas.

M. Olivier: Je ne peux pas demander que le parti conservateur progressiste au Québec expose sa politique. Il ne compte que deux membres, qui ne sont jamais d'accord. Pour régler leurs problèmes, ils sont allés chercher M. Masse. Ils se sont dit: Nous allons être trois, alors nous allons peut-être nous entendre.